

Formation des Assistants Maternels

Cette offre est accessible aux salariés par la mobilisation de leurs 58 heures de formation par année civile, financées, sans condition d'ancienneté.

La Maison Familiale Rurale organise les sessions dans le cadre de la formation professionnelle continue de la Branche Professionnelle des Assistants Maternels en partenariat avec IPERIA l'Institut.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Assistant Maternel agréé par le Conseil Départemental

Avoir un employeur facilitateur

Être disponible le samedi de 8h30 à 16h30

Se professionnaliser

Acquérir de nouvelles compétences

Échanger sur son métier

Mutualiser et partager des pratiques

Catalogue disponible sur : www.iperia.eu

Prendre contact avec la référente de la MFR

Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu

Travaux pratiques et mises en situation selon la formation

Une attestation de fin de formation précisant les compétences acquises est délivrée à la fin du module

Formation certifiante (7 blocs de compétences et une évaluation par un jury de certification pour obtenir le titre "Assistant Maternel/garde d'enfants" inscrit au RNCP)

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contacter notre référent handicap

La formation est gratuite et rémunérée

Les frais de déplacement et de restauration sont pris en charge

